

laquelle ces gens ont droit, en toute liberté. Voilà pourquoi je voterai contre le bill C-197.

[Traduction]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'histoire de l'agriculture au Canada et de la situation actuelle des fermiers de ce pays, de même que des perspectives d'avenir des fermiers et des ruraux, j'aurais cru que le ministre aurait présenté le bill C-197 comme une mesure progressiste et audacieuse en vue de résoudre certains des très graves problèmes auxquels font face les fermiers et les ruraux au Canada. Au contraire, on s'aperçoit que ce projet de loi est proposé avec hésitation, avec incertitude et, en fait, sans aucune résolution.

En examinant les remarques faites par le ministre lors de la présentation de ce bill en deuxième lecture, on a presque l'impression qu'il n'était pas tout à fait convaincu des résultats, ni de ce qu'il allait faire une fois le bill adopté, si toutefois il l'est et, finalement, on a le sentiment qu'il n'était pas totalement persuadé des mérites de cette mesure. Bien sûr, s'il dit le contraire, il me faudra accepter sa parole et je le ferai sans hésiter. Pourtant, la manière dont le ministre a présenté ce bill a produit sur moi un effet plutôt déprimant. Je compte revenir plus en détail là-dessus tout à l'heure.

Je ne songe nullement à sous-estimer ou à minimiser les difficultés et la complexité de la commercialisation des produits agricoles canadiens, car il ne fait pas de doute que la politique canadienne à cet égard a semé l'incertitude et la confusion dans toutes les régions du pays. A l'origine de cette situation, il y a eu toute une gamme de politiques diverses et de juridictions éparpillées, ainsi que des divergences de vues opposant les cultivateurs aux gouvernements. A mon sens, les offices de commercialisation sont essentiels si l'on veut renforcer la position de l'agriculture au sein de l'économie. Le fait est que dans ce domaine les gouvernements ont souvent été à la traîne et qu'il y a une belle lurette que des mesures auraient dû être prises en vue d'organiser la commercialisation.

Il faut, à mon avis, établir par une mesure législative fédérale, une agence nationale de commercialisation à laquelle pourraient se conformer les offices provinciaux de commercialisation dirigés par les producteurs, qui pourraient alors vendre des produits partout au Canada ou sur les marchés d'exportation. Il est aussi question, dans le même ordre d'idées, du principe des prix de soutien et d'une variété de techniques dont quelques-unes sont utilisées de temps à autre au Canada. Toutefois, les crédits ont souvent prévu des sommes

[M. Godin.]

pour ceux qui en avaient le moins besoin et on a proposé de calculer les prix de soutien en fonction du revenu. Ces programmes devront certainement être adaptés aux programmes de rajustement que le gouvernement nous présentera un jour.

Une condition essentielle de tout plan de commercialisation est que les cultivateurs connaissent d'avance le niveau des prix et les quantités qui seront achetées à un prix déterminé. Ces prix et quantités doivent être établis à la suite de négociations avec les cultivateurs et les associations agricoles. Cela aiderait énormément les cultivateurs. Par négociations, je veux parler de négociations sérieuses. Ce serait, à mon avis, s'orienter vers un régime volontaire du contrôle de l'offre. On pourrait prendre d'autres mesures pour mettre au point un programme de planification de la production et de contrôle de l'offre, notamment en accélérant les recherches économiques et en améliorant les services d'information à propos du marché. Certains offices de commercialisation ont assez bien réussi à mettre au point un système de contrôle de l'offre. Les industries de transformation, il faut le reconnaître, adoptent, en effet, le principe du contrôle de l'offre dans divers arrangements contractuels.

On pourrait poser la question: pourquoi pas le contrôle de l'offre? En théorie, l'idée est simple et assez logique mais, en pratique, elle n'est pas si simple que cela. Il y a des problèmes très complexes et très difficiles à surmonter. Tout le problème du contrôle de l'offre reste à résoudre, et à en juger par les résultats obtenus à la suite de l'opération LIFT, il est sûr que le gouvernement n'a pas encore appris sa leçon.

Cela ne signifie pas que nous devons abandonner la partie, mais cela signifie que nous ne découvrirons pas de solutions instantanées pour régler ce qui est, de toute évidence, un problème très difficile. Je pense que nous avons besoin d'étudier la situation de l'agriculture en tant que telle en considérant ce bill, car, somme toute, l'industrie est censée fonctionner dans le cadre de la libre entreprise, chose qui est le propre de peu d'autres secteurs de l'économie. Comme l'agriculture et quelques autres petites industries ont été contraintes de fonctionner sur cette base, et de fonctionner à leur désavantage comparativement à d'autres secteurs de l'économie, l'industrie en a souffert, de même que tous ceux qui en tirent leur gagne-pain.

Le fait essentiel, c'est que l'économie canadienne a changé radicalement. Nous vivons aujourd'hui sous un régime d'économie dirigée et en même temps nous voyons le gouvernement et nombre de gens au Canada continuer de souscrire aux lieux communs d'un